

Point 7.4 de l'ordre du
jour

UNAIDS/PCB (54)/24.17

**RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ
CONSULTATIF INDÉPENDANT
EXTERNE DE SUPERVISION DU
PROGRAMME COMMUN DES
NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA**
**Rapports de contrôle
organisationnel**



25-27 juin 2024 | Genève, Suisse
Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA
Date de publication : 12 juin 2024

Documents complémentaires pour ce point : Rapport de l'Auditeur interne (UNAIDS/PCB (54)/24.14) ; Rapport de l'Auditeur externe (UNAIDS/PCB (54)/24.15) ; Rapport du Bureau de la déontologie (UNAIDS/PCB (54)/24.16) ; Réponse de la direction aux rapports de contrôle organisationnel (UNAIDS/PCB (54)/24.18)

Action requise lors de cette réunion—le Conseil de coordination du programme est invité à :

- *Accueillir* le rapport du Comité consultatif indépendant externe de supervision de l'ONUSIDA et *attendre* le prochain rapport en 2025.

Conséquences de la mise en œuvre des décisions en termes de coûts : *aucune*

Table des matières

Résumé.....	4
Introduction.....	5
Sessions, composition et méthodes de travail du CCIES.....	5
Principales questions examinées et conseils fournis.....	7
Plan de travail 2024 du CCIES.....	12
Remarques de clôture	13
Points de décision proposés	13

Résumé

1. Ce rapport est le troisième rapport annuel du Comité consultatif indépendant externe de supervision du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Le rapport a été préparé conformément aux termes de référence du Comité, qui a été approuvé lors de la 47e réunion du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA en décembre 2020 et révisé lors de la 52e réunion du Conseil en juin 2023.
2. Le Comité est un organe subsidiaire du Conseil, qui fournit des conseils d'experts indépendants et externes au Conseil et à la Directrice exécutive de l'ONUSIDA pour l'exercice de leurs responsabilités en matière de gouvernance et de contrôle. Le rôle du Comité est de renforcer la responsabilité et le contrôle au sein de l'ONUSIDA, en se référant aux responsabilités et à l'autorité spécifiques décrites dans le mandat du Comité.
3. Ce rapport couvre la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024. Le rapport résume les observations et les conseils du Comité au Conseil et à la Directrice exécutive de l'ONUSIDA. En fournissant des observations et des conseils sur le contrôle et la responsabilité, le Comité fait partie intégrante des efforts visant à assurer le succès du Programme commun dans la réalisation de ses objectifs stratégiques. Le Comité se réjouit que l'ONUSIDA ait pris, au cours de l'année écoulée, des mesures pour renforcer sa culture de gestion des risques, notamment par des actions visant à mettre en œuvre un grand nombre des recommandations formulées par le Comité.
4. Au cours des 12 derniers mois, le Comité a analysé systématiquement chacune des questions abordées dans ses termes de référence. Les observations et conseils du Comité sur ces sujets sont résumés dans le présent rapport au Conseil. Parmi ceux-ci, le Comité :
 - considère la mobilisation des ressources comme le risque le plus important pour l'ONUSIDA et estime que les mesures à court terme, bien que nécessaires pour répondre aux besoins de financement immédiats, seront à elles seules insuffisantes pour assurer la viabilité de l'organisation jusqu'en 2030 ;
 - se félicite de l'examen prochain du modèle opérationnel de l'ONUSIDA, qui offrira l'occasion de relever le défi du financement à plus long terme ;
 - juge raisonnables et justifiées les propositions de la direction de l'ONUSIDA visant à aligner le solde des fonds de l'ONUSIDA sur l'allocation proportionnelle précédemment approuvée par le Conseil, en tenant compte de la réduction du budget de fonctionnement du Programme commun, et à allouer aux dépenses de fonctionnement de base les 25,1 millions \$ supplémentaires précédemment mis de côté par décision du CCP pour les obligations liées à l'Assurance-maladie après la cessation de service ;
 - encourage l'ONUSIDA à poursuivre l'intégration de la gestion des risques dans toutes ses opérations ;
 - réitère ses préoccupations quant à l'adéquation de la couverture d'audit fournie par le Bureau des services de contrôle interne de l'OMS et à l'alignement des activités d'audit annuel sur le profil de risque de l'ONUSIDA ;
 - réitère sa recommandation au Bureau des services de contrôle interne de faire passer la fonction d'audit interne d'une approche axée sur la conformité à une approche fondée sur les risques, et prévoit de recevoir du Bureau des services de contrôle interne, lors de sa réunion d'octobre 2024, un projet de plan d'audit interne pour 2025 qui réponde aux principaux risques identifiés par l'ONUSIDA et s'aligne sur eux ;

- considère les données de performance et d'impact collectées et diffusées par l'ONUSIDA comme des preuves irréfutables de la proposition de valeur du Programme commun, et encourage l'ONUSIDA à exploiter efficacement ce riche ensemble de données pour mobiliser des ressources et accroître la sensibilisation à la valeur ajoutée unique du Programme commun à la riposte mondiale au sida ; et
- encourage à affiner davantage la planification des effectifs et la cartographie des compétences nécessaires pour faire progresser le leadership du Programme commun en l'alignant sur la riposte mondiale au sida.

Le Conseil est invité à accueillir favorablement le rapport du Comité et attend avec impatience le prochain rapport.

Introduction

5. Le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (CCIES) du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) est un organe consultatif mandaté pour fournir des conseils d'experts indépendants et externes au Conseil de coordination du programme (CCP) et à la Directrice exécutive de l'ONUSIDA dans l'exercice de leurs responsabilités de contrôle, y compris l'évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et des processus de gouvernance de l'ONUSIDA. Le CCIES a été créé lors de la 47^e réunion du CCP pour mettre en œuvre la Recommandation formelle n° 5 de l'examen de la gestion et de l'administration de l'ONUSIDA par le Corps commun d'inspection (CCI).
6. Comme indiqué dans les termes de référence qui ont été approuvés puis révisés par le CCP, le CCIES conseille le CCP et la Directrice exécutive dans les domaines suivants :
 - la qualité et le niveau des rapports financiers, de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes au sein du secrétariat de l'ONUSIDA ;
 - les réponses et les mesures prises par la direction du secrétariat de l'ONUSIDA concernant les recommandations de l'audit interne et externe ;
 - l'indépendance, l'efficacité et l'objectivité des fonctions d'audit interne et externe ; et
 - l'interaction et la communication entre le CCP, l'auditeur externe, l'auditeur interne, le responsable de l'éthique et la direction du Secrétariat de l'ONUSIDA.
7. Ce rapport est soumis à la 54^e réunion du CCP. Il couvre la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024 et se concentre sur les travaux du CCIES depuis son deuxième rapport annuel, qui a été soumis au CCP lors de sa 52^e réunion en juin 2023.

Sessions, composition et méthodes de travail du CCIES

Sessions du CCIES

8. Au cours de la période considérée, le Comité a tenu cinq sessions : du 18 au 20 octobre 2023 (11^e session) ; le 28 novembre 2023 (12^e session) ; le 13 février 2024 (13^e session) ; le 18 mars 2024 (14^e session) ; et du 20 au 22 mai 2024 (15^e session). Les 11^e et 15^e sessions du Comité se sont tenues en personne à Genève, tandis que les autres sessions se sont déroulées virtuellement. Les rapports des sessions du CCIES sont disponibles sur le site [web de l'ONUSIDA](#).

Composition

9. En 2023-2024, le CCIES se compose des membres suivants :
 - Saad Bounjoua,
 - Agnieszka Slomka Golebiowska,
 - David Kanja (président 2023),
 - Bushra Malik,
 - Ibrahim James Pam,
 - Hélène Rossert (présidente 2024 et vice-présidente 2023), et
 - Benoit de Schoutheete (vice-président 2024).

Méthodes de travail

10. Pour élaborer son avis d'expert indépendant et externe au CCP et à la directrice exécutive de l'ONUSIDA, le Comité examine un large éventail d'informations et s'engage également avec la directrice exécutive, les fonctionnaires du Secrétariat, le Bureau des services de contrôle interne de l'OMS (BSCI de l'OMS) et l'Auditeur externe (Institution supérieure de contrôle de l'Inde), principalement sur la base de rapports, de présentations et d'informations qui lui sont fournis. Il délibère ensuite en interne sur les questions pertinentes pour parvenir à ses évaluations et conclusions. Le président du CCIES a participé à la réunion d'organisation des présidents des comités d'audit du système des Nations Unies (ONU), qui s'est tenue à New York en décembre 2023.
11. Depuis la présentation de son précédent rapport annuel au CCP en juin 2023, le Comité a examiné les questions suivantes : rapports financiers et mobilisation des ressources ; rapports d'exécution, y compris, mais sans s'y limiter, la déclaration sur le contrôle interne ; la gestion des risques de l'entreprise ; les fonctions d'audit interne et externe ; les réponses aux recommandations de contrôle interne et externe (y compris, mais sans s'y limiter, le CCI de l'ONU et le Réseau d'évaluation des performances des organisations multilatérales (MOPAN) ; les fonctions d'investigation et d'éthique ; la sécurité de l'information et la mise en œuvre du nouveau système de planification des ressources de l'entreprise prévu ; et les résultats du remaniement organisationnel.
12. En 2023-2024, le CCIES, s'appuyant sur les enseignements tirés de ses deux premières années de travail, a mis en œuvre des mesures visant à renforcer sa capacité à remplir son mandat. En fonction de leurs domaines d'expertise, les membres du Comité ont été désignés comme points focaux pour les questions abordées dans le mandat du CCIES. L'accord sur les ordres du jour des réunions est finalisé au moins un mois avant la date de chaque réunion, ce qui permet aux points focaux de travailler avec les parties appropriées (par exemple, la direction de l'ONUSIDA, le personnel du Secrétariat, le BSCI de l'OMS, l'auditeur externe) pour s'assurer que les présentations se concentrent sur les domaines d'intérêt du CCIES et que les autres documents sont pertinents et complets de manière optimale. Pour minimiser la charge de travail de ces parties, le CCIES s'efforce, dans la mesure du possible, de demander des informations qui existent déjà ou qui devraient exister.

Auto-évaluation du CCIES

13. Le mandat du Comité prévoit une auto-évaluation annuelle du CCIES. Cette auto-évaluation vise à mesurer la qualité du travail fourni par le CCIES, à mesurer les progrès réalisés par le Comité et à informer et soutenir l'évaluation externe prévue du CCIES, qui est également mandaté par les termes de référence.

14. Le Comité a terminé son auto-évaluation (annexe 2) et a examiné les résultats lors de sa 15^e réunion. L'auto-évaluation a permis de conclure que le Comité s'est acquitté de son mandat de manière efficace et efficiente. Il a notamment amélioré son interaction avec la directrice exécutive au cours de l'année écoulée ainsi que la disponibilité des documents avant la préparation des réunions. L'auto-évaluation a également relevé plusieurs domaines susceptibles d'être améliorés, notamment la nécessité de disposer d'indicateurs et de repères pour mesurer les performances du Comité, l'amélioration de l'adéquation et de la rapidité des informations fournies par le directeur du BSCI de l'OMS et une plus grande clarté concernant le rôle du Comité dans le contrôle de la fonction d'évaluation.

Principales questions examinées et conseils fournis

Situation financière et mobilisation des ressources

Informations financières

15. Lors de sa 15^e réunion, le Comité a examiné le rapport financier, les états financiers vérifiés pour 2023 et la mise à jour intermédiaire de la gestion financière pour 2024. Le Comité a également examiné les propositions de la direction visant à combler le déficit de financement des opérations pour 2024-2025.
16. Le Comité juge raisonnable et justifiée la proposition de la direction d'aligner le solde du fonds sur le pourcentage minimum du budget de fonctionnement approuvé par le CCP, en tenant compte de la réduction du budget de fonctionnement.
17. Le Comité note que les états financiers de 2023 indiquent que les fonds actuels mis de côté pour les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) s'élèvent à 154,6 millions de dollars (129,5 millions de dollars pour l'assurance maladie après la cessation de service et 25,1 millions de dollars pour le fonds pour les avantages du personnel), alors que les obligations au titre des prestations définies sont estimées à 104,7 millions de dollars. Le Comité prend note de l'engagement de la direction de continuer à verser des contributions annuelles à l'ASHI. Le Comité trouve justifiée la proposition de la direction de transférer les 25,1 millions de dollars précédemment transférés par décision du CCP en 2012 vers le solde du fonds de base, d'autant plus que l'engagement financier envers l'ASHI restera pleinement respecté. En outre, aucune autre solution appropriée n'a été identifiée.

Budget opérationnel et mobilisation des ressources de l'ONUSIDA

18. Lors de ses 11^e, 13^e et 15^e réunions, le CCIES a reçu des présentations concernant la situation financière, le budget de fonctionnement révisé et la stratégie de mobilisation des ressources mise à jour. Reconnaissant la situation financière actuelle de l'ONUSIDA comme un risque organisationnel important, le CCIES a fait de la situation financière et de la gestion des ressources un point permanent de l'ordre du jour de toutes ses réunions.
19. Le Comité s'est félicité de l'élaboration par le Secrétariat d'un budget de fonctionnement plus équilibré et plus clairement aligné sur les ressources disponibles. Le Comité a encouragé la direction de l'ONUSIDA à poursuivre la planification de divers scénarios financiers et budgétaires.
20. Le Comité s'est également félicité de l'élaboration d'une stratégie actualisée de mobilisation des ressources pour le Programme commun. Le Comité a conseillé au

Secrétariat d'entreprendre l'étalonnage, le suivi et l'établissement de rapports d'ici à la fin de 2024 pour permettre l'évaluation des réalisations par rapport aux principaux indicateurs de performance de la stratégie de mobilisation des ressources.

Rapport d'exécution du CUBRR

21. Lors de sa 15^e réunion, le Comité a reçu une mise à jour des mécanismes visant à garantir la qualité des rapports d'exécution.
22. Le Comité reconnaît et apprécie le processus mis en place par le Secrétariat pour garantir la qualité des données de suivi des performances du Programme commun. Le Comité considère les données de performance et d'impact collectées et diffusées par l'ONUSIDA comme des preuves irréfutables de la proposition de valeur du Programme commun. Il encourage le Secrétariat à exploiter davantage ce riche ensemble de données pour mobiliser des ressources et mieux faire connaître la valeur ajoutée unique du Programme commun à la riposte mondiale au sida.

Système de planification des ressources de l'entreprise

23. L'OMS développe un nouveau système de planification des ressources de l'entreprise (ERP) et le Secrétariat de l'ONUSIDA participera à la personnalisation de ce système au fur et à mesure de son déploiement. Le Comité suivra de près la mise en œuvre du nouveau système ERP et a prévu de recevoir une mise à jour en octobre 2024. Le Comité recommande que la direction de l'ONUSIDA s'engage de manière proactive avec l'OMS pour comprendre les fonctionnalités du module de gestion de projet du nouveau système ERP afin de s'assurer qu'elles répondent aux besoins spécifiques de l'organisation.

Gestion des risques d'entreprise

24. Le Comité reconnaît et apprécie les améliorations apportées au processus d'identification et d'évaluation des risques. Le Comité recommande de poursuivre le travail d'élaboration de mesures d'atténuation des risques, de suivi de l'efficacité des mesures d'atténuation, y compris l'évaluation des risques résiduels, afin d'intégrer la gestion des risques dans les opérations de l'ONUSIDA.
25. Reconnaissant que la gestion des risques d'entreprise est un processus continu, le Comité recommande à l'ONUSIDA d'élaborer un plan d'action clair pour atténuer chaque risque identifié dans le cadre de l'élaboration de la déclaration sur le contrôle interne, y compris des échéances et une évaluation de la gravité de chaque risque.
26. Le Comité recommande au Secrétariat de donner suite à son projet d'élaboration d'une déclaration sur la « propension à prendre des risques ». Plus précisément, le Comité recommande à l'ONUSIDA de surveiller les risques liés au processus de vérification a posteriori des demandes d'achat inférieures à des seuils de valeur spécifiés.

Fonction d'audit interne

27. Au cours des 11^e, 13^e et 15^e réunions, le CCIES a rencontré les directeurs sortant et entrant du BSCI de l'OMS et a également eu des réunions à huis clos avec eux lors de chacune des sessions. Le BSCI de l'OMS est responsable des audits internes et des enquêtes administratives de l'ONUSIDA.

28. Le CCIES a reçu des présentations sur les audits internes réalisés en 2023-2024 (jusqu'en mai 2023) et sur les plans d'audit annuels pour 2024. Trois audits étaient prévus pour 2024, dont un audit transversal sur la diversité, l'équité et l'inclusion, demandé par la directrice exécutive de l'ONUSIDA mais retardé en raison de circonstances imprévues. Le BSCI de l'OMS a indiqué s'être entretenu avec la directrice exécutive et la direction de l'ONUSIDA pour discuter des résultats et des plans de travail de l'audit.
29. Le cabinet comptable KPMG a réalisé une évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne du BSCI de l'OMS, qui a révélé que la fonction d'audit interne de l'OMS (et de l'ONUSIDA) était « généralement conforme » aux éléments obligatoires des normes promulguées par l'Institut des auditeurs internes. L'évaluation externe de la qualité du BSCI de l'OMS n'a pas couvert les interactions entre les auditeurs et la direction de l'ONUSIDA.
30. Le CCIES reste préoccupé par l'adéquation de la couverture d'audit pour garantir que les plans d'audit annuels sont basés sur les risques et visent à fournir l'assurance que les principaux risques sont atténués de manière adéquate. Lorsque les audits ne peuvent à eux seuls fournir des informations pertinentes pour les risques identifiés dans le profil de risque, des efforts clairs sont nécessaires pour développer des activités d'atténuation des risques autres que l'audit dans le cadre des trois lignes de défense (activités de gestion, conformité et audit interne).¹
31. Le Comité réitère sa recommandation selon laquelle le BSCI de l'OMS devrait faire passer ses audits internes de l'ONUSIDA d'une approche axée sur la conformité à une approche basée sur les risques, en utilisant l'identification des principaux risques par le Secrétariat comme base pour élaborer son plan de travail annuel des audits de l'ONUSIDA. Le Comité recommande que le BSCI de l'OMS présente au CCIES, lors de sa réunion d'octobre, un plan d'audit interne fondé sur les risques pour 2025. Une telle présentation devrait être effectuée chaque année ou en cas de modification du plan d'audit.
32. Le Comité est préoccupé par le retard pris dans la mise en œuvre du plan d'audit interne 2024. En raison de l'absence imprévue du membre du personnel chargé des audits de l'ONUSIDA, le BSCI de l'OMS n'avait encore entamé, en mai 2024, aucun des audits prévus pour l'ONUSIDA, bien que le directeur du BSCI de l'OMS ait assuré au Comité que les audits seraient achevés d'ici la fin de l'année. Lorsque des circonstances imprévues affectent la capacité du BSCI de l'OMS à respecter son plan d'audit annuel, le Comité recommande que des plans d'urgence soient mis en place pour assurer la couverture de l'audit conformément au plan d'audit.
33. Le Comité est préoccupé par le fait que l'évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne du BSCI de l'OMS n'a pas inclus d'engagement direct avec la direction de l'ONUSIDA. Le Comité recommande que les futures évaluations externes de la qualité de la fonction d'audit interne du BSCI de l'OMS incluent un échantillon d'audits de l'ONUSIDA (au moins deux).

Fonction d'enquête

¹ Institut des auditeurs internes. The IIA's three lines model: An update of the "Three Lines of Defense". 2020 (<https://www.theiia.org/globalassets/documents/resources/the-iias-three-lines-model-an-update-of-the-three-lines-of-defense-july-2020/three-lines-model-updated-english.pdf>).

34. Lors de ses 11^e, 13^e et 15^e réunions, le Comité a reçu de la part du BSCI de l'OMS des mises à jour sur les enquêtes administratives de l'ONUSIDA. L'ONUSIDA a conclu un protocole d'accord avec le BSCI de l'OMS concernant la fonction d'enquête.
35. Le Comité note une amélioration de la qualité et de l'exhaustivité des données qui lui sont présentées concernant l'état d'avancement des allégations et des enquêtes.

Fonction d'audit externe

36. Le Comité a reçu des mises à jour de l'Auditeur externe concernant les audits pour 2022 (lors de sa 11^e réunion) et 2023 (lors de sa 15^e réunion). Le Comité s'est également réuni à huis clos avec l'Auditeur externe lors de chacune de ces réunions. Le Comité prend note de l'avis d'audit non modifié de l'Auditeur externe et des recommandations incluses dans le rapport de l'Auditeur externe.
37. Le Comité attire tout particulièrement l'attention sur la recommandation de l'Auditeur externe d'élaborer un plan d'urgence pour le Centre mondial du Secrétariat et pour tous les bureaux extérieurs qui n'en disposent pas encore.

Fonction d'éthique

38. Lors de ses 11^e et 15^e réunions, le Comité a rencontré la Directrice par intérim du Bureau de la déontologie, qui a été nommée ad interim à la suite du départ du directeur en poste en 2023. Les informations présentées au Comité indiquent que la direction a redoublé d'efforts pour veiller à ce que le personnel, les consultants et les contractants suivent les formations obligatoires. Le nombre de services de conseil confidentiel fournis par le Bureau de la déontologie a nettement augmenté entre 2021 et 2023.
39. Le Comité attend avec impatience la nomination d'un nouveau Directeur. Pour aller de l'avant, le Comité recommande que le lien hiérarchique entre le Bureau de la déontologie et le CCIES soit renforcé conformément à la norme du CCI (voir le rapport 2021/5 du CCI), qui prévoit que le CCIES soit consulté sur la sélection/nomination, les performances et l'évaluation du licenciement/de la révocation du directeur du Bureau de la déontologie.
40. Le Comité apprécie la décision de la direction de renforcer la capacité du Bureau de la déontologie par la nomination d'un fonctionnaire P3 supplémentaire, conformément aux recommandations du Comité selon lesquelles la direction devrait revoir la capacité du Bureau. Le Comité recommande que le Bureau de la déontologie et le BSCI de l'OMS développent des mécanismes de collaboration conformes à la politique de l'ONUSIDA sur la prévention et le traitement des représailles.

Suivi et surveillance des recommandations de contrôle interne et externe

41. Lors de sa 11^e réunion, le Comité a reçu une mise à jour sur le suivi des recommandations du CCI, de l'audit externe et des audits internes. Le Comité prend acte de la réduction de l'arriéré de recommandations de contrôle interne et externe.
42. En ce qui concerne les recommandations du CCI, le Comité soutient l'approche de la direction du Secrétariat qui consiste à utiliser un examen basé sur les risques pour déterminer quelles recommandations sont les plus pertinentes pour l'ONUSIDA. Lors de l'élaboration d'un plan visant à répondre aux recommandations en cours ou futures du CCI, le Comité recommande à la direction de contacter les organisations comparables des Nations Unies et les Organismes coparrainants de l'ONUSIDA afin de comprendre

leurs approches pour répondre au nombre substantiel de recommandations émises par le CCI.

Gestion des ressources humaines

43. Lors de la 15^e réunion, le Comité a reçu une mise à jour sur des questions de gestion stratégique des ressources humaines. Le Comité a été informé que des travaux ont été menés pour mettre en place un cadre d'orientation visant à sauvegarder, intégrer et coordonner les fonctions d'éthique et de médiateur afin de garantir un lieu de travail sûr et respectueux. Le Comité est heureux d'apprendre que les exigences en matière d'apprentissage obligatoire sont largement respectées.
44. Le Comité recommande d'affiner davantage la planification des effectifs et la cartographie des compétences nécessaires pour faire progresser le leadership du Programme commun en l'alignant sur la riposte mondiale au sida.

Questions diverses

Modèle opérationnel révisé

45. Le Comité prend note de la demande du CCP pour que le Programme commun réexamine son modèle de fonctionnement et de l'initiative de l'ONUSIDA de convoquer un groupe de haut niveau, dont les résultats seront présentés au CCP en juin 2025. Le Comité reconnaît en outre que les travaux du groupe seront éclairés par les résultats de l'examen à mi-parcours de la stratégie mondiale de lutte contre le sida. Le Comité attend avec impatience de recevoir plus d'informations sur le processus de révision du modèle opérationnel.

Réalignement du secrétariat

46. Le Comité a examiné le réalignement organisationnel du Secrétariat et les processus de gestion du changement en cours. Le Comité considère que le réalignement et la gestion du changement dans le cadre du Programme commun sont des travaux en cours.
47. Le Comité a recommandé à l'ONUSIDA de recueillir des informations auprès des parties prenantes concernées, y compris les donateurs, les pays participant au Programme et les effectifs de l'ONUSIDA, afin d'évaluer dans quelle mesure le réalignement a atteint ses objectifs. La directrice exécutive l'a informé qu'un rapport sur les résultats de la réorganisation était en cours de préparation. Il conviendrait d'élaborer des mesures d'atténuation spécifiques et adaptées pour chaque risque identifié par l'ONUSIDA concernant le réalignement.

Sécurité de l'information

48. Après avoir examiné la sécurité de l'information au sein de l'ONUSIDA, le Comité a conseillé à la direction de documenter une liste de procédures à suivre en cas de perturbation, y compris, mais sans s'y limiter, en cas d'attaque de cybersécurité. Le Comité a également conseillé à la direction de cartographier, d'identifier et de classer les données sensibles en possession de l'organisation et d'élaborer des mesures appropriées pour protéger toutes les données sensibles.

Suivi des recommandations du rapport annuel 2023 du CCIES

49. Le Comité reconnaît les progrès réalisés par le Secrétariat pour répondre à de nombreuses recommandations formulées par le CCIES dans son rapport 2023. En particulier, le Secrétariat a considérablement réduit l'arriéré des recommandations de contrôle en suspens, augmenté la capacité du bureau de déontologie et pris des mesures pour intégrer une approche de gestion des risques dans l'ensemble de ses activités. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour mettre au point un outil de suivi de la mise en œuvre des recommandations du CCIES. Le Comité examinera périodiquement l'état d'avancement de la mise en œuvre de ses recommandations.

Évaluation indépendante des performances du CCIES

50. Les termes de référence du Comité prévoient actuellement une évaluation indépendante des performances du CCIES tous les deux ans. Lors de leur réunion de décembre 2023, à laquelle le président du CCIES de l'époque a assisté au nom du Comité, les présidents et vice-présidents des comités de contrôle indépendant des entités des Nations unies ont convenu que des examens périodiques par les pairs peuvent être utilisés comme moyen de démontrer que des évaluations indépendantes des performances des comités d'audit et de contrôle sont en cours. En outre, le Comité a noté que le CCI avait précédemment recommandé que ces évaluations soient effectuées tous les trois ans (voir le rapport 2019/6 du CCI). En conséquence, le Comité recommandera ultérieurement au CCP de modifier le mandat du CCIES afin d'approuver des évaluations indépendantes périodiques des performances des travaux du Comité et de supprimer l'obligation de procéder à une telle évaluation tous les deux ans.

Termes de référence et fonction d'évaluation du CCIES

51. Bien que le CCIES soit chargé de fournir des conseils sur le contrôle des performances de l'ONUSIDA, la fonction d'évaluation n'est pas expressément abordée dans les termes de référence du CCIES. À l'heure actuelle, le Comité estime que ses termes de référence ne contiennent aucune disposition claire lui permettant de s'acquitter de sa responsabilité de contrôle de la fonction d'évaluation. Comme le rapport 2019 du CCI sur les comités d'audit et de contrôle dans le système des Nations unies recommande que les agences et organisations des Nations unies confient expressément le contrôle indépendant de la fonction d'évaluation à leurs CCIES, le Comité a engagé un dialogue avec la direction générale sur le contrôle de la fonction d'évaluation. Le Comité et la direction générale poursuivront ce dialogue lors de la prochaine réunion en personne du Comité à l'automne 2024 et le Conseil sera tenu informé des résultats de ce dialogue.

Adhésion au CCIES

52. Comme convenu par le CCP, les membres du Comité ont des mandats échelonnés. Les mandats de trois ans de trois membres du Comité (Saad Bounjoua, Ibrahim James Pam et Hélène Rossert) se termineront en décembre 2024. Le Bureau du CCP a entamé un processus de sélection des remplaçants pour ces sièges du Comité. Le deuxième des deux mandats de deux ans des quatre membres actuels restants du Comité (Agnieszka Slomka Golebiowska, David Kanja, Bushra Malik et Benoit de Schoutheete) se terminera en décembre 2025.

Plan de travail 2024 du CCIES

53. Un résumé du plan de travail 2024 du CCIES figure à **l'annexe 1** du présent rapport. Le CCIES prévoit de se réunir 3 fois en 2024.
54. Le CCIES tiendra sa troisième réunion de 2024 en face à face à Genève en octobre.

Remarques de clôture

55. Le Comité exprime ses remerciements au Secrétariat, au BSCI de l'OMS et à l'Auditeur externe pour leur soutien, qui fait partie intégrante de la capacité du Comité à remplir sa mission, telle qu'elle est définie dans ses termes de référence. Le Comité reconnaît avec satisfaction la rapidité et la qualité de l'interaction du Secrétariat avec le CCIES dans la préparation de sa 15^e réunion en mai 2024. Le Comité apprécie tout particulièrement le soutien apporté par l'équipe de gouvernance du Secrétariat.
56. Des progrès ont été réalisés par l'ONUSIDA dans plusieurs domaines abordés dans les termes de référence du CCIES. Le Comité apprécie le travail de la direction de l'ONUSIDA pour mettre en œuvre un grand nombre de ses recommandations.

Points de décision proposés

57. **Le Conseil de Coordination du Programme est invité à :**
 - *Accueillir* le rapport du Comité consultatif indépendant externe de supervision de l'ONUSIDA et *attendre* le prochain rapport en 2025.

[Annexes à suivre]

Annexe 1 : Tableau récapitulatif du plan de travail 2024-2025 du CCIES

Activité / Actions clés Responsabilités décrites dans les termes de référence (ToR)	Apports	Responsable CCIES	Chronologie					
			2024			2025		
			FÉV	MAI	OCT	Mars	MAI	SEP / OCT
Résultat escompté 1 : le CCIES fournit des recommandations dans son rapport annuel global au CCP sur les rapports financiers, la gouvernance, la performance, la gestion des risques et les contrôles internes au sein du Secrétariat de l'ONUSIDA .								
Rapports financiers et rapports sur les résultats : examen des questions découlant des états financiers vérifiés et des rapports financiers et rapports sur les résultats produits pour le CCP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre 2022-2026 du CUBRR et plan de travail et budget 2024 - 2025 ▪ Rapport financier 2023 ▪ Mise à jour intermédiaire de la gestion financière 2023 ▪ Rapport de l'Auditeur externe ▪ Rapport de l'auditeur interne ▪ Rapports d'exécution 2022-2023 : résumé, rapport ▪ organisationnel, rapport sur les domaines de résultats de la stratégie, et ▪ Rapport régional et national ▪ Discussion avec le directeur des finances ▪ Discussion avec le conseiller principal en matière de rapports d'exécution ▪ Discussion avec la direction de l'ONUSIDA ▪ Informations complémentaires requises par le CCIES selon les besoins ▪ Évaluation basée sur des critères convenus (CCIES) 	Bushra Malik, Helene Rossert	X	X	X	X	X	X

Activité / Actions clés Responsabilités décrites dans les termes de référence (ToR)	Apports	Responsable CCIES	Chronologie					
			2024			2025		
			FÉV	MAI	OCT	Mars	MAI	SEP / OCT
Comptabilité : examen de la pertinence des méthodes comptables, des normes et des pratiques de divulgation, ainsi que des changements et des risques qui y sont liés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Politiques comptables de l'ONUSIDA (partagées en permanence, le cas échéant) ▪ Normes et pratiques de divulgation de l'ONUSIDA (partagées en permanence, le cas échéant) ▪ Discussion avec le directeur des finances ▪ Informations complémentaires requises par le CCIES selon les besoins ▪ Évaluation basée sur des critères convenus (CCIES) 	Bushra Malik		X	X		X	X
Règlement financier et règles de gestion financière : examen du fonctionnement et de l'efficacité du règlement financier.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONUSIDA (partagés en permanence, le cas échéant) ▪ Discussion avec le directeur des finances ▪ Informations complémentaires requises par le CCIES selon les besoins ▪ Évaluation basée sur des critères convenus (CCIES) 	Membres du CCIES		X			X	

Suivi des questions et des tendances découlant des rapports financiers et des rapports d'exécution du Secrétariat de l'ONUSIDA, y compris les rapports d'audit, et conseil du CCP sur les implications pour l'ONUSIDA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport financier 2023 ▪ Mise à jour intermédiaire de la gestion financière 2024 ▪ Rapport de l'Auditeur externe ▪ Rapport de l'auditeur interne ▪ Rapports d'exécution 2022-2023 du CUBRR : résumé, rapport organisationnel, rapport sur les domaines de résultats de la stratégie, et ▪ Rapport régional et national ▪ Discussion avec le directeur des finances 	Bushra Malik	X	X	X	X	X	X
Activité / Actions clés Responsabilités décrites dans les termes de référence (ToR)	Apports	Responsable CCIES	Chronologie					
			2024			2025		
			FÉV	MAI	OCT	Mars	MAI	SEP / OCT
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Discussion avec le conseiller principal en matière de rapports d'exécution ▪ Discussion avec la direction de l'ONUSIDA ▪ Informations complémentaires requises par le CCIES selon les besoins ▪ Évaluation basée sur des critères convenus (CCIES) 					X		

Conformité : examen des systèmes établis par le secrétariat de l'ONUSIDA pour promouvoir la conformité aux lois, règlements, politiques et normes élevées de conduite éthique afin de prévenir les conflits d'intérêts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport du Bureau de déontologie ▪ Discussion avec le Bureau de déontologie ▪ Informations complémentaires requises par le CCIES selon les besoins ▪ Évaluation basée sur des critères convenus (CCIES) 	Benoit de Schoutheete		X			X	
Examen de la fonction d'éthique, de la fonction d'enquête et des mesures prises pour prévenir la fraude, et fourniture de conseils à ce sujet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de l'auditeur interne ▪ Rapport du directeur du Bureau de déontologie ▪ Document de séance concernant l'examen administratif et l'aperçu statistique ▪ Document de séance sur les mesures disciplinaires et autres mesures correctives ▪ Politiques de règlement des litiges ▪ Politique de dénonciation ▪ Protocole d'accord ONUSIDA/OMS ▪ Discussion avec l'Auditeur interne ▪ Discussion avec le directeur du Bureau de déontologie 	Benoit de Schoutheete Ibrahim Pam		X			X	

Activité / Actions clés Responsabilités décrites dans les termes de référence (ToR)	Apports	Responsable CCIES	Chronologie					
			2024			2025		
			FÉV	MAI	OCT	Mars	MAI	SEP / OCT

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Discussion avec le directeur de la gestion des ressources humaines ▪ Informations complémentaires requises par le CCIES selon les besoins ▪ Évaluation basée sur des critères convenus (CCIES) 							
Suivi de tous les rapports du CCI publiés et des recommandations pertinentes pour l'ONUSIDA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matrice de mise en œuvre des recommandations du CCI ▪ Discussion avec le directeur des finances ▪ Informations complémentaires requises par le CCIES selon les besoins ▪ Évaluation basée sur des critères convenus (CCIES) 	Ibrahim Pam			X			X
Gestion des risques et contrôles internes : examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'ONUSIDA, y compris les pratiques de gestion et de gouvernance interne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre de contrôle interne ▪ Déclaration annuelle sur le contrôle interne ▪ Cadre de responsabilisation pour la gestion de l'ONUSIDA ▪ Politique de gestion des risques ▪ Guide de gestion des risques ▪ Univers de risque du Secrétariat de l'ONUSIDA ▪ Termes de référence du Comité de gestion des risques ▪ Politiques, réglementations et règles pertinentes relatives à la gestion des risques et aux contrôles internes ▪ Discussion avec le directeur de la gestion et des finances 	Agnieszka Słomka-Golebiowska	X		X	X		X

Activité / Actions clés Responsabilités décrites dans les termes de référence (ToR)	Apports	Responsable CCIES	Chronologie					
			2024			2025		
			FÉV	MAI	OCT	Mars	MAI	SEP / OCT
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Discussion avec le Conseiller principal de la gestion des risques ▪ Informations complémentaires requises par le CCIES selon les besoins ▪ Évaluation basée sur des critères convenus (CCIES) 							
Résultat escompté 2 : le CCIES fournit des recommandations dans son rapport global au CCP sur les réponses et les actions prises par la direction du Secrétariat de l'ONUSIDA sur les recommandations de l'audit interne et externe								
<p>Suivi des questions et des tendances découlant des rapports financiers et des rapports de performance du Secrétariat de l'ONUSIDA, y compris les rapports d'audit, et conseil du CCP sur les implications pour l'ONUSIDA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de l'Auditeur externe ▪ Rapport de l'auditeur interne ▪ Réponse de la direction aux rapports de contrôle organisationnel ▪ Informations complémentaires requises par le CCIES selon les besoins. ▪ Évaluation basée sur des critères convenus (CCIES) 	CCIES Membres		X	X		X	X
<p>Établissement d'un plan de travail annuel comprenant le suivi et la surveillance de toute recommandation de contrôle interne et externe</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de l'Auditeur externe ▪ Rapport de l'auditeur interne ▪ Réponse de la direction aux rapports de contrôle organisationnel ▪ Informations complémentaires requises par le CCIES selon les besoins 	Membres du CCIES	X		X	X		X
Résultat escompté 3 : le CCIES formule des recommandations dans son rapport général au CCP sur l'indépendance, l'efficacité et l'objectivité des fonctions d'audit interne et externe.								

Audit interne : examen du champ d'application, du plan, des ressources, des performances de	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre et outils des auditeurs internes ▪ Plan de travail de l'Auditeur interne 	David Kanja Saad Bounjoua	X	X	X	X	X	X
---	---	---------------------------------	---	---	---	---	---	---

Activité / Actions clés Responsabilités décrites dans les termes de référence (ToR)	Apports	Responsable CCIES	Chronologie					
			2024			2025		
			FÉV	MAI	OCT	Mars	MAI	SEP / OCT
la fonction d'audit interne et de l'auditeur interne, ainsi que de la pertinence de l'indépendance de cette fonction, et suivi des recommandations de l'audit interne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de l'auditeur interne ▪ Discussion avec les auditeurs internes ▪ Informations complémentaires requises par le CCIES selon les besoins. ▪ Évaluation basée sur des critères convenus (CCIES) 							
Audit externe : examen de la portée, du plan et de l'approche des travaux du vérificateur externe des comptes, et suivi des recommandations de l'audit externe	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre et outils des auditeurs externes ▪ Plan de travail de l'Auditeur externe ▪ Rapport de l'Auditeur externe ▪ Discussion avec les auditeurs externes ▪ Informations complémentaires requises par le CCIES selon les besoins. ▪ Évaluation basée sur des critères convenus (CCIES) 	Bushra Malik		X	X		X	X

Examen des rapports de l'auditeur interne et suivi du nombre d'enquêtes ouvertes et des progrès réalisés à l'issue des enquêtes sur les allégations de faute à l'encontre du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de l'auditeur interne ▪ Document de séance concernant l'examen administratif et l'aperçu statistique ▪ Document de séance sur les mesures disciplinaires et autres mesures correctives ▪ Informations complémentaires requises par le CCIES selon les besoins. ▪ Évaluation basée sur des critères convenus (CCIES) 	David Kanja Saad Bounjoua Ibrahim Pam		X			X	
--	---	---	--	---	--	--	---	--

Activité / Actions clés Responsabilités décrites dans les termes de référence (ToR)	Apports	Responsable CCIES	Chronologie					
			2024			2025		
			FÉV	MAI	OCT	Mars	MAI	SEP / OCT
Résultat escompté 4 : le CCIES fournit des recommandations dans son rapport global au CCP sur les interactions et la communication entre le CCP, l'Auditeur externe, l'Auditeur interne, le directeur du Bureau de déontologie et la direction du Secrétariat de l'ONUSIDA								

<p>Fourniture d'un rapport annuel au CCP (présenté par le président du CCIES) contenant des conseils, des observations et des recommandations, le cas échéant, par écrit pour examen par le CCP ; un rapport en personne du président du CCIES peut être demandé par le CCP.</p> <p>Fourniture de recommandations dans ce rapport concernant l'interaction et la communication entre le CCP, le réviseur externe, l'auditeur interne, le responsable de l'éthique et la direction du Secrétariat de l'ONUSIDA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Informations complémentaires requises par le CCIES selon les besoins 	Membres du CCIES		X			X		
Résultat escompté 5 : autres tâches pertinentes									
Conduite d'auto-évaluations annuelles des performances du CCIES	<ul style="list-style-type: none"> Critères d'évaluation établis par le CCIES 	CCIES Membres	X		X			X	
Préparation et organisation de l'évaluation externe du CCIES	<ul style="list-style-type: none"> Informations complémentaires requises par le CCIES selon les besoins 	Secrétariat	X		X				
À la demande du Bureau du CCP ou à la discrétion du CCIES, soumission au Bureau du CCP des rapports intérimaires traitant des principales conclusions et des questions importantes.	<ul style="list-style-type: none"> Informations complémentaires requises par le CCIES selon les besoins 	Membres du CCIES							
Réalisation de toute autre tâche compatible avec le mandat, à la demande du CCP.	<ul style="list-style-type: none"> Informations complémentaires requises par le CCIES selon les besoins 	Membres du CCIES							
Afin de promouvoir la transparence, les notes de réunion du CCIES seront publiées sur le site web de l'ONUSIDA. Si le Bureau du CCP l'accepte, les notes de réunion peuvent être expurgées afin de supprimer les informations privées et confidentielles.	Résumés des réunions rédigés par le rédacteur de rapports du CCIES	CCIES Membres	X	X	X		X	X	

Annexe 2. Questionnaire d'auto-évaluation annuelle du Comité consultatif indépendant de contrôle externe de l'ONUSIDA pour 2024

Questionnaire d'auto-évaluation annuelle du Comité consultatif indépendant de contrôle externe de l'ONUSIDA (CCIES)**Mars 2024****Informations préliminaires :**

Le CCIES a élaboré ce questionnaire d'auto-évaluation en s'inspirant des meilleures pratiques d'autres comités de contrôle. Le questionnaire a été utilisé pour la première fois en 2023 afin d'évaluer la qualité du travail effectué par le CCIES.

En 2023, l'auto-évaluation a révélé que le CCIES avait développé de solides relations de travail entre ses membres et la direction de l'ONUSIDA. Entre mars 2022 et mars 2023, le CCIES s'est réuni neuf (9) fois, a régulièrement rendu compte et fourni des conseils au CCP et à la directrice exécutive, a rencontré les gestionnaires et responsables concernés de l'ONUSIDA, a élaboré de nouvelles règles de procédure et a proposé un amendement à ses Termes de référence.

À la suite de l'exercice d'auto-évaluation 2023, le Comité a formulé les conseils suivants :

1. Les réunions du CCIES doivent être planifiées longtemps à l'avance, afin d'assurer une pleine participation et un temps de préparation adéquat ;
et
2. Les documents relatifs à chaque réunion du CCIES doivent être mis à la disposition des membres du CCIES au moins 10 jours calendaires avant la réunion.

En outre, afin de maximiser l'efficacité du temps limité dont dispose le CCIES lors des réunions, celui-ci a accepté de nommer des responsables au sein du Comité pour travailler avec l'équipe de gouvernance de l'ONUSIDA et le personnel concerné de l'ONUSIDA afin de s'assurer que la documentation et les présentations sont suffisamment pertinentes et détaillées.

En 2024, le Comité a décidé d'utiliser le même modèle afin de pouvoir mesurer l'évolution de la qualité du travail effectué. Six (6) des sept (7) membres du CCIES ont participé à cet exercice d'auto-évaluation de la qualité pour 2024.

L'auto-évaluation de 2024 a obtenu des notes élevées pour les indicateurs clés, notamment l'indépendance, la structure et la composition du Comité et le professionnalisme. Les résultats de l'auto-évaluation sont détaillés ci-après. Depuis mars 2023, le CCIES s'est réuni six (6) fois (mais une seule fois en personne), et a observé plusieurs changements dans l'environnement de contrôle de l'ONUSIDA, notamment la nomination d'un nouveau directeur du BSCI de l'OMS, l'entrée en fonction d'un responsable intérimaire de l'éthique et le départ du président du Comité d'évaluation.

Le Comité encourage la direction à poursuivre ses efforts en vue d'une bonne planification des réunions et d'une présentation en temps voulu des documents.

Membres du CCIES :

Agnieszka Golebiowska AG

Benoit de Schoutheete BD

Bushra Malik BM David Kanja DK H��l��ne Rossert HR Ibrahim Pam IP Saad Bounjoua SB						
Cadre et crit��res	D��clarations	Oui	Non	Partiel	N/A	Commentaires
A. Il existe un cadre politique solide garantissant l'ind��pendance du Comit��						
	1 Les Termes de r��f��rence du Comit�� ont ��t�� formellement approuv��s par l'organe directeur de l'organisation.	6/6				
	2 Les Termes de r��f��rence ont ��t�� mis �� jour au cours des 5 derni��res ann��es.	6/6				
	3 Le Comit�� est ind��pendant et rend compte directement �� l'organe directeur ainsi qu'au chef ex��cutif de l'organisation.	6/6				
	4 Le Comit�� est enti��rement compos�� de membres ind��pendants ext��rieurs �� l'organisation.	6/6				
	5 Les nominations de tous les membres du Comit�� de surveillance sont approuv��es par l'organe directeur.	6/6				
Observations g��n��rales/commentaires sur le cadre d'orientation et l'ind��pendance	Le cadre d'orientation garantissant l'ind��pendance du CCIES est bien en place �� l'ONUSIDA.					
B. La structure et la composition du Comit�� sont bien d��finies						
	1 La composition du Comit�� est clairement d��finie dans les termes de r��f��rence.	6/6				
	2 Tous les membres si��gent �� titre personnel, et les suppl��ants ne sont pas autoris��s.	6/6				
	3 La pratique de recrutement des membres du Comit�� est transparente, ��quitable et comp��titive.	6/6				
	4 Au moins un membre du Comit�� est un expert financier ayant une bonne connaissance des principes comptables	6/6				

	généralement acceptés ou des normes comptables internationales du secteur public, ainsi que des états financiers, des contrôles internes et des procédures d'information financière.					
	5 La composition du Comité comprend des membres avec des antécédents professionnels et des compétences adéquates (domaines d'expertise) pour couvrir correctement le mandat du comité et il y a un équilibre en ce qui concerne la représentation géographique et la représentation des hommes et des femmes.	6/6				
	6 Le Comité dispose d'un financement suffisant pour accéder à une expertise extérieure ou à une formation professionnelle afin de compléter les compétences professionnelles des membres pour qu'ils puissent remplir leurs Termes de référence			3/6	3/6	Jusqu'à présent, le Comité n'a pas demandé de soutien extérieur.
	7 Les membres sont tenus de signer des déclarations périodiques d'indépendance individuelle et d'absence de conflit d'intérêts dans l'exercice de leur mandat.	6/6				
	8 Le Comité suit une planification et des pratiques adéquates en matière de succession en ce qui concerne son président et ses membres.	6/6				
Observations générales/commentaires sur la structure et la composition du Comité	Deux réunions en personne sont prévues chaque année pour le CCIES. Toutefois, en raison des difficultés financières de l'ONUSIDA, le Comité n'a tenu qu'une réunion en personne par an en 2022 et 2023. Deux réunions en personne sont prévues en 2024.					
C. Les pratiques de fonctionnement du Comité sont bien gérées avec le plan de travail et son exécution, y compris les ressources appropriées disponibles pour soutenir la fonction du Comité.						
C.1 Plan de travail annuel	1 Le Comité établit un plan de travail annuel afin de s'assurer qu'il couvre les	6/6				

	responsabilités prévues par les Termes de référence.					
	2 Le plan de travail annuel couvre l'examen et le conseil en matière de gestion et d'information financières de l'organisation, ainsi que l'adéquation des politiques comptables et des pratiques de divulgation.	6/6				
	3 Le plan de travail annuel comprend des conseils sur la responsabilité et l'examen ainsi que des conseils sur l'efficacité du système de contrôle interne.	6/6				
	4 Le plan de travail annuel couvre l'examen et le conseil sur l'efficacité du système d'évaluation.		3/6		3/6	Le Comité ne sait pas très bien si la fonction d'évaluation est de son ressort ou non, étant donné qu'il existe déjà un comité d'évaluation technique indépendant, distinct du CCIES.
	5 Le plan de travail annuel couvre l'examen du système de gestion des risques de l'entreprise et la formulation d'avis à ce sujet.	6/6				
	6 Le plan de travail annuel couvre l'examen et le conseil sur le système d'éthique pour maintenir et promouvoir les valeurs du service civique international.	6/6				
	7 Le plan de travail annuel couvre le travail de l'Auditeur externe et son rapport.	6/6				
	8 Le Comité examine les systèmes mis en place et les mesures prises par l'organisation pour prévenir la fraude, mettre en place des dispositifs appropriés de dénonciation et traiter d'autres questions liées à l'inconduite, et il donne des conseils à ce sujet.	6/6				
	9 Le Comité tient des séances privées avec les responsables de l'audit interne, des [évaluations], de la déontologie et de l'auditeur externe.	3/6		3/6		Les évaluations sont couvertes par un autre comité. Le poste de directeur du Bureau de déontologie est vacant depuis plusieurs mois (il est occupé par intérim

						par un ancien directeur du Bureau de déontologie).
	10 Le Comité a un accès libre et illimité aux informations, au personnel - y compris les auditeurs internes, les auditeurs externes, les organes directeurs ou toute partie externe nécessaire à l'accomplissement de son mandat et de ses rôles et responsabilités.	5/6		1/6		Pour un membre du CCIES, l'accès aux différents rapports est difficile et n'est pas systématique. Le CCIES doit vraiment insister pour obtenir des rapports.
	11 Les responsables de l'audit interne, des [évaluations], de la déontologie et de l'audit externe ont un accès illimité et confidentiel au président du Comité.	5/6			1/6	Jusqu'à présent, le CCIES n'a pas eu à faire face à une telle pratique pour l'un de ses membres
	12 Le Comité examine le rapport annuel de l'organisation et d'autres rapports de responsabilité importants pour s'assurer qu'à sa connaissance, il n'y a pas d'inexactitudes ou d'omissions importantes.	6/6				
Observations générales/commentaires sur le plan de travail annuel et sa mise en œuvre	La relation entre le CCIES et le comité d'évaluation reste une question ouverte. Si le CCIES est chargé du contrôle de l'exécution, comment cela peut-il se faire sans contrôle de l'évaluation ? L'accès illimité au CCIES par les responsables de différentes structures n'a pas encore été testé.					
C.2. Le Comité bénéficie de ressources et d'un soutien suffisants.	1 L'allocation budgétaire est suffisante pour couvrir les besoins du Comité (par exemple, les déplacements pour les réunions et les visites sur le terrain, la formation et l'engagement de spécialistes (le cas échéant)).	1/6		5/6		Les membres sont divisés sur cet aspect puisque le Comité ne s'est réuni et ne se réunira qu'une fois par an en personne alors qu'il est prévu qu'il se réunisse deux fois par an en personne. Aucune visite sur le terrain n'est prévue.
	2 Les services de secrétariat fournis pour répondre aux besoins du Comité sont adéquats et efficaces, y compris le système de gestion des documents.	4/6		2/6		Dans l'ensemble, les membres sont satisfaits de l'aide apportée par le Secrétariat Un membre du CCIES a indiqué que l'équipe de gouvernance semble avoir du mal à obtenir des autres équipes de secrétariat qu'elles publient leur documentation à temps.

						Un autre membre a indiqué que le CCIES reconnaît que le Secrétariat est très sollicité et qu'il fait beaucoup avec des ressources limitées. Cependant, le Secrétariat a la possibilité de jouer un rôle plus proactif en acheminant la documentation vers le CCIES dans des délais plus courts.
	3 Les documents sont reçus en temps utile et contiennent des informations adéquates sur les sujets à discuter afin de permettre des délibérations efficaces et efficientes.		3/6	3/6		Les documents ont parfois été reçus très tardivement pour une bonne préparation, notamment pour la réunion du CCP de juin. Toutefois, le Comité a observé que la situation s'est considérablement améliorée pour les réunions les plus récentes.
Observations générales/commentaires sur le soutien et les ressources	Pour remplir correctement son rôle, le Comité souligne l'importance de recevoir la documentation en temps voulu avant chacune de ses réunions.					
C.3. Les réunions du Comité sont bien planifiées, menées et documentées	1 Le Comité se réunit au moins trois fois par an ou plus si nécessaire.	6/6				
	2 Les ordres du jour des réunions sont préparés et communiqués à l'avance aux membres afin qu'ils puissent faire part de leurs commentaires et de leurs suggestions.	6/6				
	3 Les réunions sont programmées sur une base annuelle et longtemps à l'avance.	6/6				
	4 Les comptes-rendus ou rapports des réunions du Comité sont documentés et formellement approuvés par les membres du Comité.	5/6		1/6		Un membre du CCIES a indiqué que tous les membres examinent le compte-rendu, mais qu'il n'y a pas d'approbation formelle à la fin du processus (ou lors de la réunion suivante).
	5 Les décisions du Comité sont prises par consensus ? Si le consensus ne l'emporte pas, les rapports divergents sont enregistrés de manière appropriée.	6/6				

Observations générales/commentaires sur les réunions du comité et ses procédures	Des progrès ont été réalisés dans la programmation des réunions sur une base annuelle. L'accès rapide à la documentation reste le principal problème.					
D. Les canaux de communication sont bien établis et solides avec les différentes parties prenantes, et ils sont adéquats pour l'interaction entre les parties concernées.						
Il existe un lien étroit entre le Comité et l'organe directeur.	1 Il y a suffisamment de visibilité et d'occasions de rendre compte et d'interagir avec les représentants des organes directeurs et/ou des États membres.	3/6	1/6	2/6		Cela permet d'avoir rapidement une bonne interaction avec les organes directeurs et les États membres.
	2 Les observations et les recommandations du Comité apportent une valeur ajoutée aux délibérations de l'organe directeur sur les questions de contrôle.	3/5		2/5		Pour un membre du CCIES, il est trop tôt pour évaluer la situation. Un autre membre a déclaré qu'il/elle n'avait pas assez de visibilité de la situation pour répondre.
	3 Le président présente en personne le rapport annuel du Comité à l'organe directeur et répond aux questions des membres de l'organe directeur.	6/6				
	4 Le rapport annuel du Comité est inscrit à l'ordre du jour de l'organe directeur pour discussion et décision sur le contenu et les recommandations.	6/6				
Observations générales/commentaires sur la communication avec l'organe directeur	Le CCIES rencontre les organes directeurs concernés, mais les relations doivent être créées et renforcées.					
D.1. Le Comité interagit efficacement avec le chef exécutif de l'agence	1 Visibilité suffisante et possibilité d'interagir avec le chef exécutif.	4/6		1/6		Il s'agit d'une amélioration considérable par rapport à 2023.
	2 Le chef exécutif de l'organisation rencontre régulièrement le président ou le Comité de contrôle dans son ensemble au début ou à la fin de chaque réunion du Comité.	4/5	1/5			Les nouvelles règles de procédure récemment approuvées fournissent un cadre pour des réunions régulières avec la DE. Le Comité reconnaît les efforts de la directrice exécutive pour rencontrer le Comité à chacune de ses réunions.

	3 Les observations, conseils et recommandations du Comité apportent une valeur ajoutée au chef exécutif dans l'exercice de ses responsabilités de contrôle.	3/6		3/6		Pour un membre du CCIES, il est trop tôt pour s'exprimer à ce sujet.
Observations générales/commentaires sur la communication avec le chef exécutif de l'agence	Le CCIES reconnaît les efforts déployés par la directrice exécutive de l'ONUSIDA pour rencontrer régulièrement le Comité.					
D.2. La direction de l'organisation interagit efficacement avec le Comité.	1 Les informations et la rapidité des présentations fournies par la direction de l'organisation au Comité sont adéquates.	1/6	3/6	2/6		Le Comité reconnaît que des efforts importants ont été déployés pour améliorer l'opportunité et la pertinence des présentations.
	2 Il y a une compréhension suffisante (perçue) de l'organisation et une valeur ajoutée opportune du Comité à la gestion de l'organisation.	1/6		5/6		Il reste beaucoup à faire pour intégrer le CCIES dans la gouvernance globale de l'ONUSIDA.
Observations générales/commentaires sur la communication avec la direction	Peu de progrès ont été réalisés depuis 2023. Il reste encore beaucoup à faire pour que le Secrétariat intègre le CCIES en tant qu'organe à valeur ajoutée de l'organisation.					
D.3. Chefs des différentes unités de contrôle	1 Pertinence des informations et opportunité des présentations réalisées par les fonctions de contrôle de l'organisation pour le Comité.		3/6	3/6		Le Comité reconnaît les efforts déployés pour améliorer la pertinence et l'opportunité des présentations.
	2 Possibilité suffisante pour le Comité d'interagir avec les fonctions de contrôle dans le cadre d'une séance privée, en l'absence de la direction	6/6				
	3 Adéquation des conseils et des recommandations du Comité aux fonctions de contrôle, qui apportent une valeur ajoutée en temps utile.	4/6		2/6		
Observations générales/commentaires sur la communication	Avec le changement de direction du BSCI, la pertinence et l'opportunité des informations se sont détériorées. Le nouveau responsable du BSCI devra s'adapter aux besoins du CCIES.					

avec les responsables des unités de contrôle						
E. Le rapport annuel du Comité couvre les domaines de ses responsabilités en vertu de ses Termes de référence						
	Un rapport annuel et, le cas échéant, un rapport spécial sont préparés et soumis à l'organe directeur et au responsable exécutif de l'organisation : y compris					
	a) la confirmation que le Comité s'est acquitté de toutes les responsabilités qui lui incombent en vertu de ses termes de référence pour la période couverte par le rapport	6/6				
	b) une évaluation des performances de la fonction d'audit interne/de contrôle (telles que les réalisations effectives par rapport à leurs plans de travail) et de l'audit externe, ainsi que leurs recommandations	5/6	1/6			Pour un membre du CCIES, cela n'a pas été fait.
	c) une évaluation des processus de gestion des risques, de contrôle interne, de responsabilité, d'évaluation et de gouvernance de l'organisation	4/6		2/6		Les membres ont indiqué que : - L'absence d'évaluation complète des risques reste le principal problème. - Les informations relatives à la gestion des risques ne sont toujours pas suffisantes pour étayer cet exercice.
	d) une section sur les performances du Comité en ce qui concerne son efficacité et son efficience	3/6		2/6	1/6	Pour un membre du CCIES, le Comité était trop récent l'année dernière pour procéder à une telle évaluation.
Observations générales/commentaires sur les comptes-rendus du Comité	Le CCIES a besoin d'indicateurs et d'une évaluation externe pour mieux apprécier la qualité de son travail et ses progrès.					
F. Les performances du Comité sont régulièrement évaluées et des mesures sont prises sur la base des recommandations découlant de l'évaluation.						
	1 Une auto-évaluation annuelle est réalisée, les commentaires des parties	5/6		1/6		Selon un membre du CCIES, le retour d'information des parties prenantes n'a

	prenantes sont sollicités et les actions résultant de l'auto-évaluation annuelle sont préparées et mises en œuvre.					pas encore été obtenu pour l'auto-évaluation. Il est nécessaire pour l'évaluation externe.
	2 Le Comité se penche en temps opportun sur les priorités et les défis émergents auxquels l'organisation est confrontée et qui la concernent.	6/6				
	3 Valeur et impact des recommandations du Comité, y compris leur mise en œuvre.	2/6		4/6		
	4 Des indicateurs ont été établis pour mesurer la performance du Comité.		6/6			Aucun indicateur n'a encore été défini.
	5 La performance du Comité a été comparée d'après les bonnes pratiques.		4/6	2/6		Aucune analyse comparative formelle n'a été effectuée. Elle est nécessaire pour l'évaluation externe.
Observation générale/commentaire sur l'évaluation de la performance du Comité	<p>Le Comité s'est réuni à de nombreuses reprises en 2022 et 2023 et a observé de manière positive une relation et une communication revigorées avec la directrice exécutive.</p> <p>En règle générale, le Comité s'est acquitté de son mandat de manière efficace et efficiente. Toutefois, pour pouvoir continuer à fournir des conseils avisés et des recommandations structurelles au CCP, à la directrice exécutive et à la direction de l'ONUSIDA, il est important que les membres du Comité reçoivent la documentation et les présentations en temps voulu avant chaque réunion.</p> <p>Plusieurs domaines d'amélioration ont été identifiés, notamment dans l'établissement d'indicateurs et de critères de référence pour mesurer la performance du comité, dans l'interaction avec le nouveau directeur du BSCI et dans la clarification de la relation avec la fonction d'évaluation. L'évaluation externe de la qualité du CCIES devrait permettre d'évaluer l'efficacité du Comité et l'étendue de son impact. L'évaluation devrait également aider le Comité à élaborer ses principaux indicateurs de performance et ses critères de référence.</p> <p>Les membres du Comité ne savent pas très bien si la fonction d'évaluation relève de leur compétence. Le Comité considère que le contrôle de la fonction d'évaluation devrait être explicitement incluse dans ses Termes de référence.</p>					
Autres observations ou commentaires	-					

[Fin du document]